

ASSOCIATION DES ECOLES FRANCAISES D'AMERIQUE DU NORD

CHARTRE DE CONDUITE DES MEMBRES

1. Les établissements membres de l'Association doivent respecter les règles suivantes :

- 1 a – Aucun établissement ne peut engager des négociations avec un employé d'un autre établissement sans avoir au préalable contacté l'établissement de cet employé.
- 1 b – Aucun établissement ne peut encourager un employé à rompre un contrat. Chaque établissement reconnaît le droit qu'a un employé de contacter un autre établissement. Cependant, aucun contrat définitif ne peut être signé sans un contact entre les responsables des deux établissements concernés.
- 1 c - Aucun établissement ne peut essayer d'inscrire un élève qui est déjà inscrit dans un autre établissement et qui pourrait continuer ses études dans cet établissement.
- 1 d - Un établissement ne doit pas admettre un élève d'un autre établissement membre sans avoir au préalable discuté avec le directeur les raisons du transfert.
- 1 e - Aucun établissement ne peut offrir une aide financière dans le but de recruter des élèves inscrits dans un autre établissement.
- 1 f - Tout rapport et toute information entre établissements concernant les parents, les élèves et les employés sont confidentiels.
- 1 g - Chaque établissement devra faire une demande de dossier et obtenir un certificat de radiation signé avant de finaliser l'inscription d'un élève. Les résultats de l'élève et les décisions prises par le directeur de l'établissement d'origine doivent être respectées.

2. Tout établissement membre de l'Association doit faire preuve des plus hauts standards de professionnalisme avec son équipe enseignante et administrative et doit avoir des pratiques financières irréprochables.

3. Les établissements membres de l'Association doivent être des établissements à but non lucratif.

4. Les membres du bureau devront voter pour accepter la demande d'un établissement de se joindre à l'Association lorsque celui-ci aura rempli toutes les conditions requises pour devenir membre et accepter les termes de cette charte.